

*Répertoire national des certifications professionnelles***DE - Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS)****Active**

N° de fiche

RNCP4495**Nomenclature du niveau de qualification** : Niveau 3**Code(s) NSF :**

- 331t : Diagnostic, prescription, application des soins

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024**CERTIFICATEUR(S)**

Nom légal	Nom commercial	Site internet
DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE L'ORGANISATION DES SOINS (DHOS)	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION**Activités visées :**

L'aide-soignant dispense, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne.

Les activités visées par le diplôme :

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de s

Gestion des services

- Aider l'infirmier à la réalisation de soins
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits
- Entretien des matériels de soin
- Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation

Compétences attestées :

- Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie - Apprécier l'état clinique d'une personne
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

- Secteur hospitalier ou extrahospitalier (public ou privé) - Secteur social ou médico-social

Type d'emplois accessibles :

aide soignant

Code(s) ROME :

- J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par le représentant de l'Etat dans la région ou son représentant. Il est composé de représentants des écoles, des professionnels et des employeurs.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est présidé par le représentant de l'Etat dans la région ou son représentant. Il est composé de représentants des écoles, des professionnels et des employeurs.
Après un parcours de formation continue		X	-
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est présidé par le représentant de l'Etat dans la région ou son représentant. Il est composé de représentants des écoles, des professionnels et des employeurs.
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Le jury est présidé par le représentant de l'Etat dans la région ou son représentant. Il est composé de représentants des écoles, des professionnels et des employeurs.

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Oui

Certifications professionnelles, certifications ou habilitations en équivalence au niveau européen ou international :

Une attestation d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant peut être délivrée par le préfet de région, après avis d'une commission régionale spécialisée, aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen remplissant certaines conditions de diplômes ou d'exercice.

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en équivalence :

N° de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en équivalence	Nature de l'équivalence (totale, partielle)

Liens avec des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique :

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Articles R. 4311 -4 et R. 4383-2 à R. 4383-7 du code de la santé publique

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide-soignant (JORF du 13 novembre 2005). Arrêté du 8 février 2007 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif au diplôme professionnel d'aide soignant. (JORF du 17 février 2007).

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO /	Référence au JO / BO	Gestion des services

BO	
-	Arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant (JORF du 3 février 2005). Arrêté du 22 novembre 2005 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant (JO du 30 novembre 2005) Arrêté du 4 juillet 2007 modifiant les arrêtés relatifs à l'organisation de certains diplômes du travail social et de la santé (JORF du 28 juillet 2007).

Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel : 17-02-2007

Date d'échéance de l'enregistrement	01-01-2024
--	------------

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :**Lien internet vers le descriptif de la certification :**

<http://www.sante.gouv.fr> (<http://www.sante.gouv.fr>)

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification**Fiche au format antérieur au 01/01/2019**

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/dowr>)